



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 17 mars 2014

à l'aula de l'école du Pommier

Ordre du jour :

0. Huis Clos – Naturalisations : 2 dossiers
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3a) Communications
 - 3b) Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la commission des équipements publics concernant le décompte final de la rénovation de l'Ancienne Mairie
 - 4.2 Rapport de la commission des équipements publics relatif au projet de remise en état de la fontaine Adam & Eve
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Crédit complémentaire de CHF 238'268.44 – Rénovation de l'Ancienne-Mairie
 - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 110'000.- pour la remise en état de la fontaine Adam & Eve
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Nomination du 1^{er} lieutenant Cédric BOURDIN au grade de Capitaine
 - 6.2 Autres propositions
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
9. Résolutions
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
12. Communications et divers

Sont présents :

Mmes et MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Gérard BISE - (VERTS) - Francisco BRADLEY (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Christophe CHOLLET (UDC) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Alvina GARCIA (VERTS) - Peta GIROD (PDC), (dès 20h00) - Patrick HULLIGER (UDC) - Laurent JIMAJA, Président, (VERTS) - Olivier LEGERET (PLR) - Ivan MANOLA (PLR) - Ana MEDEIRO (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Secrétaire (UDC) - Antoine ORSINI, Vice-président (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) - Michel POMATTO, (SOC) - Eric PORTIER, (GAG) - Sandra PORTIER (GAG) - Eric STEINER (PLR)

Assistent à la séance :

M. Bertrand FAVRE, Maire
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Christine MASSOT, Directrice du Service technique
Mme Véronique CATILLAZ, procès-verbaliste

0. Naturalisations (huis clos) :

1 dossier est refusé par 6 « pour », 15 « contre » et 3 absentions.
1 dossier est refusé par 8 « pour », 15 « contre » et 1 abstention.

20h00 : Arrivée Mme GIROD.

L'assemblée respecte une minute de silence en mémoire de Mme Janine CATILLAZ (épouse de M. Gabriel CATILLAZ, ancien Conseiller administratif et maman de Mme Véronique CATILLAZ), ainsi qu'en mémoire de M. André BUCHOUX, ancien collaborateur de la commune qui venait de prendre sa retraite.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2014

M. EYA NCHAMA n'aime pas le fait que les hommages verbaux rendus à M. Georges MARGUET n'aient pas été résumés dans le procès-verbal.

Le Président répond qu'il s'agit d'un choix du bureau du Conseil municipal de dire que les groupes ont pris la parole pour rendre hommage à M. MARGUET.

Après quelques demandes de modifications de texte, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres, moins 3 absentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président vient d'apprendre que l'équipe de basket de Genève, Les Lions de Genève, ont gagné le prix du mérite sportif genevois aujourd'hui-même.

Représentations :

- assemblée générale de la section des Samaritains du Grand-Saconnex
- fête de l'AIGS
- exposition de photographies pour les 10 ans de l'école du Pommier
- fête de la St-Patrick.

Courriers reçus

- Copie d'un courriel de M. Jean-Michel PERRET, Pasteur, figurant sur CMNET.

M. ORSINI donne lecture de l'invitation du canton de Genève au 1^{er} tournoi de pétanque et au 9^e tournoi de football des élus genevois, qui se dérouleront le dimanche 15 juin 2014.

Les personnes intéressées à participer à ces tournois peuvent s'inscrire auprès de Mme CATILLAZ.

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture d'un courriel de Mme Irène HUBMANN concernant des arbres malades angle chemin de l'Erse, chemin Sarasin ainsi que d'un passage piéton à ce même endroit (*annexe 1*).

Ce courriel est renvoyé au Conseil administratif pour traitement à l'unanimité des membres.

3a. Communications du Conseil administratif

Communications de M. FAVRE : Néant.

Communications de M. COMTE :

Routes : le passage piéton dont il est question dans le courriel de Mme HUBMANN à l'angle chemin de l'Erse – chemin Sarasin a été repeint dernièrement.

Les potelets de protection qui délimitent la piste cyclable en contre-sens sur le chemin Attenville ont été posés.

M. COMTE présente à l'écran une étude de comptages de vitesse des véhicules au chemin des Coudriers (*annexe 2*). Ces comptages ont été faits avant travaux et après les travaux et se sont déroulés sur une semaine.

Environnement : le Conseil administratif, le Service technique et le mandataire préparent une campagne très importante concernant la levée, le tri et la collecte des déchets de manière générale. Le calendrier des levées s'arrête au 31 mai prochain. Ensuite, une nouvelle ère commencera. Cette campagne se prépare avec tous les moyens de communications à disposition de la commune. Il y aura un cahier plus complet dans lequel sera intégré le nouveau calendrier de levées qui sera détachable. Ce cahier précisera pour chaque déchet où il peut être déposé et recyclé. D'autres actions plus ludiques seront conduites et organisées avec les établissements scolaires.

De plus, la question des encombrants a fait l'objet de nombreuses études dans le cadre de l'appel d'offres. Le Conseil administratif a finalement décidé de conserver la levée mensuelle « porte à porte » en prévoyant également une nouvelle campagne à ce sujet en automne.

Par contre, il a décidé de supprimer la récolte des déchets le samedi matin au Centre de voirie. En effet, la fréquentation n'est pas optimum et cette action vient à l'encontre de tout ce qui se fait au niveau du Canton pour encourager l'utilisation des Espaces de récupération, mieux équipés. Ce service sera compensé pour les gens qui aimeraient remettre des objets entre deux levées mensuelles par une information pour un service payant effectué par une entreprise mandatée, et sur un rappel des entreprises caritatives qui fournissent ce service. Toutes les informations à ce sujet seront bien entendu données prochainement à la population.

Communications de Mme BÖHLER :

Micros sans fil : un essai de système de micros sans fil est fait ce soir. Un autre système a été testé en mairie. Il serait intéressant pour le Conseil administratif d'avoir l'avis des Conseillers municipaux par rapport au système qu'ils utilisent ce soir. La décision finale sera prise en tenant compte de considérations budgétaires et logistiques. Il faut un système qui soit fiable et facile à installer.

Cigarette électronique : le Conseil administratif a choisi de suivre le Conseil d'Etat en appliquant le principe de précaution par rapport au vapotage, en interdisant cette pratique dans les locaux lui appartenant. Le Conseil administratif a décidé qu'il en serait de même dans les locaux communaux.

Courriel de Mme HUBMANN concernant des arbres malades : le Service des parcs s'est déjà rendu sur place mais ils sont situés sur le domaine privé et la commune ne pourra peut-être pas intervenir.

3b. Réponses aux suspens du Conseil municipal :

Question de Mme MICHAUD ANSERMET concernant le muret qui gêne l'accès aux WC handicapés du parc du Pommier : M. FAVRE relève que la question était de savoir si le dimensionnement des portes des WC permettait le passage et la rotation des chaises roulantes. Compte tenu de la largeur du couloir avec son muret, ce sont les portes des WC qui ont été agrandies. Aujourd'hui, celles-ci permettent l'accès aux handicapés et les lieux sont parfaitement conformes aux normes pour l'accès des personnes handicapées. Il n'a jamais été prévu de démolir le muret du « couloir ».

Question de Mme PERROTIN DURET concernant le remplacement de la vitre cassée du panneau d'information communal près de l'ancienne poste : M. FAVRE répond qu'il faut savoir que ce panneau n'était pas réellement un panneau officiel de la commune mais un panneau posé par une société privée, avec l'accord de la commune bien entendu, qui se finançait par la pose de publicités. Cette société avait proposé à la commune de déplacer ce panneau vers la nouvelle poste, ce que le Conseil administratif n'a pas voulu. Ce panneau est donc tombé en désuétude et il a été démonté récemment afin de prévenir tout danger. Si l'ancienne poste devait retrouver une fonction générant du passage, il serait parfaitement envisageable de remettre à cet emplacement un affichage officiel.

Question de Mme PERROTIN DURET sur la détection du gaz radioactif dans les bâtiments communaux : M. FAVRE signale que des investigations complémentaires vont être menées sur la question. Il reviendra devant votre Conseil ultérieurement.

Question de M. BRADLEY sur la possibilité de distribuer des gourdes des SIG pour promouvoir l'utilisation de l'eau : M. COMTE répond qu'il est tout à fait envisageable de distribuer des

gourdes des SIG, mais la commune commencera par distribuer ses propres gourdes. En effet, dans le cadre de la Journée de l'eau, qui a été organisée par la commune en 2010, la commune a fait produire des gourdes avec le logo du Grand-Saconnex. Vérification faite, il en reste environ 70 qui seront distribuées lors d'une prochaine manifestation, par exemple lors de la prochaine édition du Coup de balai.

Question de M. ECKERT sur le concept de récupération des bouteilles de lait par la société Swiss Recycling : M. COMTE signale qu'il n'y a pas d'autre filière que le commerce de détail concernant la récupération des bouteilles de lait et autres emballages ou récipients en polyéthylène (PE) utilisés pour le conditionnement du lait et des boissons lactées. Pour le Grand-Saconnex, la collecte du PE s'effectue dans des conteneurs à l'entrée de la Coop et au sous-sol de la Migros.

Question de M. ECKERT sur les phases de feux de 2 passages-piétons à la route de Ferney : M. COMTE informe qu'un courriel a été envoyé le 10 mars à la DGT pour obtenir des réponses aux demandes de M. Eckert pour le maintien d'une phase verte aux passages piétons situés le long de la route de Ferney (Maison des médecins et Impasse Colombelle).

Question de M. ORSINI sur de nouveaux chiffres concernant la pollution de l'air : M. COMTE indique que la commission de l'environnement s'est réunie la semaine dernière, à laquelle des responsables de la pollution de l'air, de l'aéroport ont participé et donné leurs rapports. Ceux-ci, ainsi que les questions des commissaires, seront relayés par le biais du procès-verbal de la séance.

Question de M. PORTIER relative à un habitant du Grand-Saconnex qui a fait le tour du monde à vélo : Mme BÖHLER informe que la commune a eu un contact avec le père de ce jeune homme lors de la conférence de Dominique Wavre avant que son fils ne rentre. Elle est ouverte à une proposition de sa part.

4. Rapports des commissions :

4.1 Rapport de la commission des équipements publics concernant le décompte final de la rénovation de l'Ancienne Mairie

Mme PORTIER donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la commission des équipements publics relatif au projet de remise en état de la fontaine Adam & Eve

Mme PORTIER donne lecture de son rapport.

5. Délibérations :

5.1 Crédit complémentaire de CHF 238'268.44 – Rénovation de l'Ancienne-Mairie

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres.

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif

décide

par 23 « pour » et 1 abstention,

1. *d'accepter le coût définitif des travaux pour la rénovation de l'Ancienne Mairie de CHF 5'573'268.44, supérieur de CHF 238'268.44 à l'estimation ;*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 238'268.44 pour couvrir ce dépassement ;*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 15 juin 2009, au moyen d'annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331, jusqu'en 2029 ;*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 110'000.- pour la remise en état de la fontaine Adam & Eve

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres.

M. PORTIER a une position embarrassante, car il a écouté attentivement Mme PERROTIN DURET en séance du Fonds de décoration pour rénover et développer cet œuvre d'art. Mais il y a passablement de gens qui sont contre Adam & Eve et qui acceptent mal ce qui leur a été imposé il y a quelques années. Il ne se voit pas ce soir voter ce crédit de rénovation.

Il est prêt à étudier ce projet lorsqu'un bâtiment aura été construit à l'arrière et que l'on saura comment l'intégrer. En commission, le problème d'implanter de la végétation à l'arrière a été évoqué. Si Adam & Eve était au milieu du village à un endroit où les gens pourraient se retrouver pour pique-niquer, cela serait un vrai lieu de rencontre, ce qui n'est pas le cas. De plus, l'artiste impose sa volonté car la loi le protège pendant 70 ans.

Les travaux ne sont pas garantis. Il faut mettre maintenant CHF 110'000.- et par la suite, il faudra certainement encore investir dans cette œuvre. Il souhaite donc attendre que l'immeuble artisanal ou d'habitations soit construit et d'envisager par la suite la rénovation de l'œuvre. Il n'y a pas urgence actuellement et il laisse les futurs élus traiter ce dossier.

Mme BÖHLER aimerait préciser que l'œuvre est protégée 70 ans après le décès de l'artiste. Il est très clair qu'elle ne souhaite pas que ce dernier décède et elle lui souhaite une très longue vie.

Il y a deux aspects dans ce dossier. Dans un premier temps, il y a des réparations qui sont nécessaires. Dans un deuxième temps, le Fonds de décoration devra décider s'il faut des travaux complémentaires pour améliorer l'attractivité du site. Ce soir, il s'agit uniquement de voter les réparations. Le Fonds de décoration a décidé que ce n'était pas à lui de les prendre en charge, mais à la commune.

M. ORSINI propose une nouvelle variante d'Adam & Eve, de par ses origines corses, soit un dynamitage de cette horreur qui réglera définitivement le problème.

Mme GIROD, pour le respect des artistes en général, est d'avis que M. ORSINI doit se calmer et ne pas donner son opinion personnelle sur certaines œuvres d'art dans un lieu public. Par contre, elle partage les soucis de M. PORTIER. Le problème, c'est une rénovation après 20 ans de plus de CHF 100'000.-. Cette œuvre va encore être sur la commune pour plus de 100 ans. Elle demande qui va payer chaque 20 ans pour maintenir cet œuvre en état. Elle a déjà coûté près d'un demi-million à l'époque entre l'achat et l'installation, c'est énorme pour une petite commune comme Le Grand-Saconnex. Elle votera quand même ce crédit ce soir, pour avoir au moins un espace propre et un peu plus attirant pour la population. Mais elle aimerait que soit la commission des équipements publics, soit le Fonds de décoration décide rapidement qui va maintenir cette œuvre en état.

Mme PERROTIN DURET trouve étonnant de reparler encore de sujets déjà discutés en commission. Elle souhaite que certains aient un respect des choix des collègues municipaux qui avaient choisi cette œuvre et de la financer. Elle rappelle aussi que ce n'est pas la commune qui a payé à 100 % mais Dupont de Nemours y a largement participé.

Quand il a été décidé d'implanter des œuvres d'art sur la commune, cela demande un entretien et c'est le rôle de la commune de le faire. Que cela soit un parc, des routes et des œuvres d'art, c'est le travail des Autorités de maintenir ce qui a été mis en place. Si cela n'a pas été fait dans ce cas-là, puisque l'on a attendu 20 ans pour faire quelque chose et pour vérifier que tout fonctionne, c'est une erreur. Si l'on ne répare pas régulièrement, cela coûte plus cher.

Les œuvres d'art en général ne plaisent pas à tout le monde. Qui a dit qu'il n'aimait pas Picasso ? Et maintenant il est adulé. Il y a beaucoup d'exemples comme cela. Comme elle l'a dit en séance, il y a des gens qui pique-niquent sur les marches d'Adam & Eve. Il y a des jeunes, des plus âgés qui se promènent sur le site.

M. ECKERT pense qu'il est vrai que certains auraient peut-être dû réfléchir aux conséquences de l'entretien d'une telle œuvre. Depuis un certain temps, chaque fois que quelque chose est mis en place, une réflexion est faite sur les coûts induits que cela peut produire. On peut dire ce que l'on veut sur l'esthétique de cette œuvre, personnellement il trouve les deux éléments en marbre assez beau. Ce qui est relativement moche, c'est le socle de l'œuvre, en mauvais état. Ce qui est proposé ce soir, c'est en fait de le lisser et cela lui changera à la fois son aspect et sa couleur. Il y a un choix de couleur qui a été fait et validé par l'artiste, et cela sera certainement mieux. Dans le montant voté ce soir, il y a une partie importante de la somme qui va consister à rendre ce socle en meilleur état même qu'il était au départ. La commission a aussi donné les contraintes supplémentaires, soit l'entretien qu'il faut poursuivre régulièrement et a aussi soutenu vigoureusement le fait que le Fonds de décoration place à l'arrière une haie avec un cheminement et des bancs et des mesures d'accompagnement, pour donner une visibilité à cette œuvre, qui est située à l'entrée du Grand-Saconnex où il y a passablement de circulation qui entre dans la commune chaque matin.

M. BALMER MASCOTTO, par rapport aux propos de M. ORSINI, pense qu'un Conseiller municipal a le droit de s'exprimer avec les mots dont il a envie et il a le droit d'être contre le préavis d'une commission. Il votera contre ce crédit pour soutenir son collègue.

Il aimerait savoir si, dans toutes les discussions qui ont eu lieu autour de la réfection de cette grande œuvre, si on la compare à celle de Picasso (sic), l'artiste était entré en matière sur le fait de pouvoir dissocier le support de l'œuvre en elle-même, donc de reconsidérer le socle sans toucher à son œuvre.

M. HULLIGER, sachant que le propriétaire d'une œuvre d'art a l'obligation de l'entretien 70 ans après le décès de l'artiste, demande si le Conseil municipal a vraiment le choix de dire non au crédit de rénovation.

M. POMATTO sera bref vu que toutes les choses ont été dites. Il n'est pas convaincu que la proposition du dynamitage soit la plus cohérente, mais si elle est maintenue, il veut bien que le Conseil municipal la vote.

C'est le problème des œuvres d'art. Au moment où l'on achète une œuvre d'art, on devrait se poser la question de la pérennité et du type d'œuvre. Il y a des œuvres d'art qui sont faites pour être détruites avec le temps, et d'autres qui sont faites pour être conservées dans l'état de base. Quant à savoir si cette œuvre aura un jour la valeur d'un Picasso, il ne le pense pas vu que Picasso a été connu très vite de son vivant. La question est qu'il y a un objet qui a besoin d'être entretenu. C'est le choix que la commission a fait. Cet objet est à l'entrée de la commune et qu'il y a un certain entretien à faire pour éviter de se retrouver trop vite avec un mécanisme à refaire. La commission s'est rendu compte qu'il y avait eu quelques erreurs à hauteur de l'entretien, entre autres par rapport au chlore qui a rongé le marbre. Il faudra être plus attentif à ce genre d'éléments.

Pour répondre à M. BALMER MASCOTTO, le socle a une logique et a été conçu dès le départ. Les personnes qui ont choisi cette œuvre l'ont choisie dans son entier.

M. METTRAL est très bien placé car il habite en face d'Adam & Eve et il se réveille tous les matins devant cet Eden. Il tient à dire que le Conseil municipal n'a pas le choix. Cette œuvre est là et bien là. La commune a un devoir d'entretien de ce genre de chose. Si c'est propre et bien nettoyé, cela sera une propriété artistique de la commune. Autrement, cela fait un peu déchetterie et cela se trouve sur une pénétrante du Grand-Saconnex et c'est un peu sa carte de visite. L'œuvre vaut ce qu'elle vaut. La Tour Eiffel a été critiquée quand elle a été édiflée et maintenant elle a un plein succès. Il faut donc respecter cette œuvre d'art et il faut la pérenniser en l'entretenant et en la rendant belle. Il faut soigner cette carte de visite.

Mme GARCIA comprend qu'il s'agit d'une remise en état car l'entretien a été laissé de côté pendant de nombreuses années. Elle demande si les techniciens ont pu estimer le coût d'entretien annuel et comment il va être fait, vu que cette œuvre durera des années.

M. PORTIER demande un vote nominal. Il aimerait rafraîchir la mémoire de ses collègues. Depuis le début, il y a eu des problèmes techniques avec la fontaine et il a fallu des années pour trouver d'où ils venaient. Une bonne partie des problèmes étaient sous garantie. Avec les années, la commission des finances s'est rendu compte qu'elle était un gouffre à eau. Le volume de béton bouge et des fissures ont apparues. Il n'est pas certain qu'en investissant ces CHF 110'000.-, il n'y aura plus de problèmes. Il faut dissocier l'œuvre et le socle. Cette masse en béton, personne ne l'a voulue, elle a été imposée. Le jury avait choisi l'œuvre mais pas la masse en béton. Mme BÖHLER a fait des recherches et a trouvé un projet végétalisé. L'œuvre dans une nature végétalisée s'intégrait complètement. Actuellement, l'artiste ne veut pas en entendre parler. On parle de travaux mais il n'y a pas de garanties SIA. Il y a des conduites qui sont dans la base qui sont problématiques et on ne sait pas ce qui va arriver. On ne connaît pas non plus le coût annuel de cette fontaine. Il reprend donc sa proposition d'attendre que le projet immobilier à l'arrière soit réalisé avant d'entreprendre des travaux.

M. BALMER MASCOTTO a une proposition très sérieuse qui n'est que le fruit de ce qu'il a entendu de ses collègues et dont il se fait le porte-voix. Sur la commune, il y a quelques grands employeurs, notamment DuPont de Nemours, qui pourvoient pour une large partie à la taxe professionnelle communale depuis de nombreuses années. La commune pourrait remercier cette société pour tout ce qu'elle a fait pour le développement économique de Genève en lui offrant cette œuvre. Il propose donc de renvoyer ce projet en commission vu que le sujet n'est pas mûr ce soir.

M. POMATTO avait compris que le socle faisait partie de l'œuvre dès le début et qu'il n'y avait aucune alternative.

Mme MICHAUD-ANSERMET demande ce qu'il va se passer et si l'artiste est d'accord que le socle une fois refait n'aie plus sa couleur d'origine .

Mme BÖHLER rappelle qu'il y a l'aspect « réparations » qui doit être fait. Plus on attend, plus cela ira mal. L'artiste souhaite que son œuvre soit considérée dans son ensemble. Tout au début, il était prévu de faire l'œuvre « Adam & Eve ». Le Conseil administratif de l'époque, avec le soutien du Conseil municipal, avait prévu une deuxième somme pour réaliser un dallage autour de l'œuvre. L'artiste a proposé de faire l'ensemble pour faire quelque chose de complémentaire. Cela a été voté par les membres du Conseil municipal à l'époque. Il s'agit donc d'un ensemble et le tout fait partie de l'œuvre.

Pour répondre à la question de Mme GIROD, Mme BÖHLER répète que le Fonds de décoration a déjà voté qu'il ne souhaitait pas prendre en charge l'entretien de l'œuvre et estime que c'est à la commune de payer pour une œuvre une fois que le Fonds de décoration l'a acquise et offerte à la commune.

Il faut tirer une leçon de cette affaire et à partir de maintenant, systématiquement, il faut mettre un montant au budget pour l'entretien des œuvres acquises. Pour le « nuage », il y a un montant inscrit au budget, tout comme pour l'entretien d'Adam & Eve, qui sera adapté en fonction de ce que l'on sait maintenant.

Quant à donner l'œuvre comme proposé par M. BALMER MASCOTTO, il faut encore que la société l'accepte.

M. ORSINI trouvait l'idée de la donation intéressante. Faire d'une pierre deux coups, soit un heureux et se soulager de CHF 110'000.-. On peut imaginer qu'en son temps, DuPont de Nemours ait vu un intérêt à avoir un socle aussi massif pour éviter qu'un bâtiment ne se construise à cet endroit. Il s'agirait qu'il l'assume maintenant.

Mme PERROTIN DURET abonde dans le sens à Mme BÖHLER. Il y a urgence à faire des travaux car il y a de l'eau qui fuit des tuyaux dans la nature. Cela ne serait pas raisonnable ni écologique de ne rien faire. Au niveau des fissures, toutes les maisons ont des fissures !

M. BALMER MASCOTTO pense comme Mme BÖHLER que ce n'est effectivement pas au Fonds de décoration de supporter des coûts additionnels du maintien de cet œuvre. Le Fonds est là pour encourager les artistes en achetant leurs œuvres.

M. EYA NCHAMA pense que le jour où les Conseillers administratifs et municipaux du Grand-Saconnex seront tous de la vision évolutionniste, c'est à ce moment que l'on va dynamiter ces statues. Mais aujourd'hui, il y a encore le créationnisme, c'est la raison de ce débat.

Mme GIROD trouve dommage que ce débat tourne à la rigolade, spécialement quand la presse est présente. Il y a des positions légales et si la faisabilité de faire fonctionner une pièce d'art publique n'est pas démontrée après un certain nombre d'années, il y a la possibilité d'avertir l'artiste que son œuvre ne peut plus fonctionner et qu'elle sera démolie.

Même lors d'une vente pour 1 franc symbolique ou une donation, les droits d'auteur de l'artiste restent valables. Il faut donc rester sérieux, surtout lorsque l'argent du contribuable est en jeu.

M. ECKERT est étonné que l'eau coûte cher car il s'agit d'un circuit fermé. Concernant la donation, il s'agit d'un terrain communal. Est-il possible de donner les statues sans donner le terrain ? Cela lui paraît compliqué. Peut-être que cela pourra se faire dans 20 ans, mais en l'état cela ne lui paraît pas possible.

Il faut aussi assumer les choix que l'on a faits en achetant cette œuvre. Elle doit être prise en considération dans son ensemble. C'est comme si l'on demandait à Victor Hugo de récrire Les Misérables.

M. FAVRE est à moitié content de tout ce débat qui avait déjà eu lieu en commission, car au moins Adam & Eve fait parler. Certaines personnes ont le bon art de décider ou de ne pas décider, d'autres d'être très radical dans la décision, donc il y a vraiment des contrastes très opposés comme Adam & Eve.

Il a entendu des mots qui l'interpellent, soit que l'entretien a été mal fait. Ce n'est pas l'entretien qui a été mal fait. Une œuvre d'art qui est en béton, à plat et qui a 20 ans pose des problèmes de porosité. Ce soir, le gros montant principal du crédit à voter concerne le ponçage et le polissage du socle pour le rendre plus attrayant, et de mettre en valeur cette œuvre à l'entrée de la ville, que l'on aime ou qu'on ne l'aime pas, c'est une carte de visite de la commune. Il trouverait dommage que ce dossier soit encore reporté ce soir après avoir été longuement étudié en Fonds de décoration et en commission équipements publics. Le Fonds de décoration a compris l'artiste comme quoi la base de ce projet était de verdir la partie arrière et mettre en valeur l'arrière de cette œuvre. Ce dossier va être repris par le Fonds de décoration pour accompagner l'œuvre dans son environnement, aujourd'hui au bord d'une route mais un peu dénudée à l'arrière.

Ce dossier avait déjà été étudié par le Service technique pour trouver de bonnes solutions les moins coûteuses. Une fois les travaux effectués, l'œuvre demandera moins d'entretien et donnera plus de satisfaction car le nouveau revêtement permettra moins de mousse.

Peut-être que dans 20 ans, il faudra revoter un montant de CHF 100'000.- pour cette œuvre, mais cela représente CHF 5'000.- par année, ce qui n'est pas cher par rapport à d'autres objets sur la commune. Avec un budget de 40 millions, la commune peut se permettre cette dépense pour cette œuvre d'art.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter le **renvoi en commission, qui est refusé par 3 « pour », 19 « contre », 2 abstentions.**

M. ORSINI donne lecture de la délibération.

Le vote nominal demandé par M. PORTIER est soutenu par plus de 3 Conseillers municipaux.

Vote nominal :

M. BALMER : non

M. BISE : oui

M. BRADLEY : abstention

Mme BURKHALTER : oui

Mme BURKHARDT : oui

M. CHABRY : oui

M. CHOLLET : abstention

M. ECKERT : oui

M. EYA NCHAMA : oui

Mme GARCIA : abstention

Mme GIROD : oui

M. HULLIGER : non

M. LEGERET : oui

Mme MAMIN-TISSOT : oui

M. MANOLA : oui

Mme MEDEIRO : oui

M. METTRAL : oui

Mme MICHAUD ANSERMET : abstention

M. ORSINI : non

Mme PERROTIN DURET : oui

M. POMATTO : oui

M. PORTIER : non

Mme PORTIER : non

M. STEINER : oui

*LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif*

décide

par 15 « pour », 5 « contre » et 4 abstentions

1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation de la sculpture Adam et Eve ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 110'000.- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 110'000.- au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sur le poste 71.331, de 2015 à 2025;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit.*

6. Propositions du Conseil administratif :

6.1 Nomination du 1^{er} lieutenant Cédric BOURDIN au grade de Capitaine

Comme annoncé à la commission prévention, sécurité de la semaine dernière, M. FAVRE signale que le Conseil administratif a reçu la démission du capitaine Eric GOGNIAT qui arrive au terme de son mandat. M. GOGNIAT restera actif dans la compagnie en qualité d'instructeur. Il est également formé en tant qu'artificier et restera aussi actif pour la fête nationale.

Pour lui succéder, l'Etat-Major de la compagnie propose M. Cédric BOURDIN, qui a l'avantage d'être déjà commandant des pompiers pour les Services industriels en tant que professionnel. Il pourra prendre le commandement de la compagnie rapidement car il n'a pas besoin de suivre une école de formation.

Selon l'art. 30 de la LAC, le Conseil municipal doit se prononcer par un vote consultatif pour la nomination de M. BOURDIN au grade de capitaine.

Le Conseil municipal est favorable à cette nomination à l'unanimité de ses membres.

6.2 Autres propositions :

M. COMTE rappelle les séances déjà agendées :

Le 24 mars à 18h30 : commission de l'aménagement, mobilité

Le 25 mars à 18h30, à l'aula du Pommier : Toutes commissions réunies.

Mme BÖHLER, d'entente avec la Présidente des affaires sociales, culture, sports, annonce que la commission recevra le Directeur du parascolaire le 1^{er} avril 2014, à 19h00. Elle propose qu'à la même séance, elle donne quelques informations à jour du programme d'accompagnement préventif en milieu familial, qui rencontre un très grand succès. C'est pourquoi le Conseil administratif, avec l'accord du bureau, a doublé le montant mis à disposition de ce programme.

Mme BÖHLER convie le Fonds de décoration à se réunir avant l'été.

7. Route des Nations et grands travaux

M. COMTE annonce que la commune a reçu de nouveaux rapports et études complémentaires conduits par les services de l'aménagement du Département de l'aménagement, du logement et de l'environnement, de la Direction générale du génie civil et de la Direction générale des transports. Ces rapports et études complémentaires sont en regard des questions qui restaient encore ouvertes. Après examen de ces rapports, le Conseil administratif envisage de modifier le préavis défavorable qu'il a donné à l'époque à la demande définitive d'autorisation de construire, pour le muer en préavis favorable sous réserve, compte tenu des efforts importants faits par les différents services précités. Ce préavis devrait garder les réserves pour les éléments pas complètement aboutis ou qui resteraient en attente de précisions.

L'opposition qui avait été formée contre la demande d'autorisation fédérale concernant la jonction autoroutière du Grand-Saconnex est bien entendu conservée, car elle permet à la commune de participer au suivi environnemental du projet, selon la législation fédérale.

8. Motions :

8.1 Motion orale du groupe socialiste « Pour promouvoir des actions concrètes pour favoriser la nature dans les jardins et sur les balcons

M. POMATTO présente la motion qui est soutenue par les Verts. Cette motion souhaite la réalisation d'une campagne de promotion autour de la brochure « La nature au jardin » qui propose des actions simples et concrètes pour rendre les jardins et balcons attrayants pour les plantes et les animaux locaux tout autant que pour l'homme.

Considérant :

- que les conseils contenus dans cette brochure sont simples et faciles à mettre en œuvre ;
- que la commune a signé la charte des jardins ;
- qu'une telle action s'inscrit directement dans les actions mises en place par le groupe de travail Agenda 21 ;

cette motion invite le groupe de travail « Agenda 21 » avec le Conseil administratif à étudier et réaliser la promotion du contenu de cette brochure ».

M. POMATTO relève que différentes pistes sont possibles pour la promotion de cette brochure, que ce soit une présentation dans le journal communal, une distribution en tout ménage, etc. Cette action peut également s'inscrire dans une journée ou une demi-journée consacrée à la nature dans les jardins et sur les balcons.

Mme GIROD soutient complètement cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote cette motion, **qui est acceptée à l'unanimité des membres moins 1 abstention.**

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme PORTIER demande si le panneau de signalisation « stop » pourrait être replacé correctement à la hauteur du 52, l'Ancienne-Route, de même que le panneau qui indique la Ferme Sarasin à la fin du Préau de l'école Place à la Voie-de-Moëns, tourné dans le mauvais sens.

M. FAVRE pense qu'il serait judicieux de signaler ce genre de choses directement au Service technique afin d'éviter de perdre du temps et de permettre à la commune de réagir rapidement.

Mme PORTIER demande s'il est possible de vérifier la durée d'attente du feu « piéton » sur la route de Ferney à la hauteur du chemin du Pavillon et de l'Ancienne-Route, qui lui semble très long.

Mme MAMIN-TISSOT demande si les habitants de la Voie-du-Coin et des chemins adjacents pourraient avoir une information sur les travaux très bruyants qui durent depuis 15 jours, ainsi que sur la durée prévue de ces travaux.

M. COMTE répond qu'il s'agit certainement des travaux de forage pour évaluer les différentes poches d'eau qui se trouvent sous le village. Il est vrai que ce sont des travaux douloureusement bruyants. Il s'informerait auprès de la Direction générale du génie civil qui conduit ces sondages.

M. BRADLEY aimerait savoir si la commune pourrait entretenir la forêt du Jonc qui est envahie de ronces et qui empêchent le passage des piétons et coureurs, si possible avant le centre aéré de l'été prochain.

M. FAVRE signale que la forêt du Jonc appartient à l'Etat de Genève. Seul l'entretien de l'espace en herbe est à la charge de la commune du Grand-Saconnex, mais la forêt en elle-même n'est pas gérée par la commune.

Mme BÖHLER ajoute que la commune s'assure toujours que tout est mis en place pour le centre aéré du Centre de Loisirs et que rien ne risque de tomber sur la tête des personnes, du moins en principe, car lors de forts orages comme celui de juin de l'année dernière, des arbres tombent quoique l'on fasse.

M. BRADLEY a entendu dire qu'il y avait un corridor biologique signé par Versoix et Chambésy. Le Grand-Saconnex ne fait pas partie de ce corridor. Il demande si la commune a été approchée à ce sujet et si non, pour qu'elle raison elle n'a pas été approchée.

M. FAVRE explique que la partie géographique de ce corridor arrive en pointe sur Le Grand-Saconnex. Toutefois, la commune a participé à une séance d'information avec les magistrats de la rive droite du lac, où AgriGenève, la direction générale de l'agriculture et les représentants des agriculteurs ont présenté ce beau projet. La commune participera financièrement à l'étude, de manière solidaire, avec les partenaires de la rive droite, afin que ce projet puisse avoir de beaux jours devant lui.

M. BRADLEY demande si sur CM Net, les dates prévues de commissions peuvent être inscrites, même si les ordres du jour ne sont pas encore établis. Vendredi dernier, les séances des 24 et 25 mars n'étaient pas encore inscrites et s'il avait manqué le dernier Conseil municipal, il n'en aurait pas été informé.

M. COMTE présente ses excuses pour les convocations qui arrivent tardivement. La raison en est que les ordres du jour de ces séances sont conséquents et qu'il a fallu réunir les documents et préparer les interventions. Cependant, il fallait rater au moins trois séances du Conseil municipal pour ne pas avoir vent des ces commissions car il en a parlé longuement depuis longtemps.

Mme PERROTIN DURET demande quand interviendra la pose d'une surface phono-absorbante sur la route de Ferney, prévue en 2014, depuis la sortie de l'autoroute jusqu'à la Place de Carantec.

M. ECKERT apprécie de siéger à l'Aula du Pommier qui est relativement bien chauffé. Par contre, il se demande si une partie du public n'a pas été perdue en raison d'un manque d'information concernant le changement de lieu. Il serait bien de mettre en grand « Attention, nouvel endroit » si jamais cette expérience est reconduite. Cela pourrait également attirer des personnes de ce quartier de la commune.

Mme MICHAUD ANSERMET fait remarquer qu'effectivement le public n'a peut-être pas pu venir car dans le GSI, il est indiqué « Salle des Délices ».

Mme GIROD demande si l'administratif peut porter plus d'attention aux sites historiques de la commune. Par exemple, il y a deux ans, le portail du 19^e siècle de la Ferme du Pommier a été enlevé pour y poser des boîtes-à-lettres en aluminium. Cette semaine, les SIG sont venus encadrer une boîte dans la terre pour empêcher le passage de ce portail historique. Il faut faire attention à ce genre de détails qui amènent beaucoup à la commune.

M. METTRAL explique que sur la route de Ferney depuis le giratoire de l'autoroute jusqu'à la Place de Carantec, il y a des flèches interdisant de tourner à gauche. Or, à la hauteur de l'immeuble 112-118 de la route de Ferney, il y a une flèche retournée sur elle-même qui indique « interdiction de faire demi-tour », mais qui selon lui permet l'accès au parking se trouvant devant l'immeuble. Lui-même a tourné à cet endroit pour se rendre sur le parking et les APM lui ont signalé qu'il avait tort et que le tourner à gauche est interdit. Il demande s'il est possible de changer la signalisation ou alors s'il est permis de tourner à gauche à cet endroit.

M. BISE aimerait savoir si le Conseil administratif a des informations quant à l'incidence du Salon de l'automobile sur les commerces du chemin Sarasin.

Mme BÖHLER répond que pour certains commerces, le Salon de l'automobile est formidable. Pour d'autres, il est moins sympathique. Il y a peut-être moins de clients qui se rendent dans des magasins spécialisés, mais pour les magasins d'alimentation, le salon amène beaucoup de clients. Elle-même a observé qu'énormément de gens achètent des sandwiches dans les magasins d'alimentation plutôt que de manger dans les différents restaurants de Palexpo.

M. BISE revient sur le problème du sens interdit du haut de l'Ancienne-Route. Pendant le Salon de l'automobile, plusieurs fois par jour et même la nuit, des automobilistes remontent le sens unique en marche arrière ou sur la piste cyclable. Cela ne se passe d'ailleurs pas uniquement lors dudit salon, mais régulièrement toute l'année. Il demande si le Conseil administratif est conscient de cet état de fait.

Mme BÖHLER indique que le Conseil administratif est conscient de ce problème. Les gens malheureusement ne sont pas toujours respectueux du code de la route. Les Saconnésiens ne sont pas une exception.

M. PORTIER remarque que la commune est sinistrée pendant le Salon de l'automobile. Il aimerait que le Conseil administratif, lors du débriefing du Salon de l'automobile, fasse passer le message par rapport aux informations données par les radios. Quand elles annoncent que les parkings sont complets, elles ne signalent pas que des tracés de délestage sont en place pour d'autres parkings. Les automobilistes, du moment qu'ils entendent cette information, cherchent à tout prix des places dans la commune. Il souhaite donc que le Conseil administratif demande aux radios de modifier leurs annonces en indiquant les tracés de délestage.

Mme GIROD demande s'il est légal de louer des places de stationnement privées pendant le Salon de l'automobile. Elle a constaté que des personnes louent des espaces de stationnement pour CHF 40.- par jour.

11. Propositions des Conseillers municipaux

Mme PERROTIN DURET revient sur la sculpture « Adam & Eve » et fait remarquer que des jeunes grimpent sur la statue d'Eve. Elle propose qu'une pancarte soit placée indiquant que la Ville du Grand-Saconnex décline toute responsabilité en cas d'accident.

M. EYA NCHAMA propose que le Conseil administratif et le Conseil municipal étudient la possibilité d'avoir une salle destinée au Conseil municipal. En effet, il est un peu jaloux de voir qu'un petit village comme Genthod a sa propre salle du Conseil municipal. Le Conseil municipal d'une ville comme le Grand-Saconnex devrait avoir son propre siège, qui soit prestigieux.

Mme BÖHLER rappelle que cette proposition a été faite à plusieurs reprises et qu'elle y a déjà répondu plusieurs fois. Elle réexplique que d'avoir une salle réservée pour le Conseil municipal qui ne serait occupée que 10 fois par année reviendrait cher et qu'il vaut mieux trouver d'autres solutions pour le moment.

Mme GIROD relève qu'en Afrique du Sud, le gouvernement se déplace depuis Pretoria jusqu'au Cape Town. Il passe 6 mois d'un côté et 6 mois de l'autre côté. Cependant, elle apprécie que le Conseil administratif fasse un sondage concernant l'équipement sonore, mais elle propose qu'il fasse également un sondage pour savoir si les Conseillers municipaux préfèrent cette salle à la salle des Délices.

Mme MAMIN-TISSOT relève que le Conseil municipal a malheureusement été réuni un certain nombre de fois ces derniers temps pour accompagner les décès de personnalités qui avaient un fort lien avec la vie communale. A cette occasion, l'administration fait paraître dans les journaux un avis mortuaire. Personnellement, elle a été déçue de les lire car ils manquent passablement d'humanité. Elle pense qu'il serait de bon ton de présenter des vœux de sympathie aux familles en deuil et pas seulement se contenter de publier un avis abrupt qui annonce simplement un décès. Elle propose à l'administration d'avoir plus d'humanité et de penser aux proches et aux familles qui sont dans le deuil.

Mme BÖHLER répond que le Conseil administratif est entièrement d'accord avec les remarques de Mme MAMIN-TISSOT. Elle a eu le jour même une conversation avec le Secrétaire général et a constaté que les annonces ne concordent pas aux commandes envoyées. Même l'écusson n'était pas correct. Elle va regarder précisément ce qui s'est passé car cela fait quatre fois de suite en peu de temps que les annonces ne concordent pas à ce qui est souhaité.

Le Président relève que cela fait partie du protocole qui n'appartient qu'au Conseil administratif. Lui-même s'en est ouvert au Conseil administratif.

M. POMATTO remarque qu'il y a de nouveau une déchetterie sauvage au chemin A.-Vilbert, juste à côté de l'entrée de la Campagne du Château. Il y avait eu des pancartes et des patrouilles effectuées par les APM, ce qui avait permis de réduire cette déchetterie sauvage. Mais depuis 2 mois, cela recommence. Il propose donc au Conseil administratif de refaire de la prévention à cet endroit.

M. LEGERET revient sur le message de Mme Lechère traité en début de séance. Il précise qu'il ne s'agit pas du passage piéton qui traverse le chemin Sarasin à la hauteur du chemin de l'Erse, mais bien de faire un passage piéton qui continue le trottoir du chemin Sarasin sur le chemin de l'Erse, où il n'y a qu'une bordure abaissée. C'est là que se situe le réel danger.

12. Communications et divers

M. HULLIGER informe qu'il a été l'un des fournisseurs des points de vente alimentaire du Grand-Saconnex durant le Salon de l'automobile et il peut dire que ce Salon représente pour ces commerces la deuxième vente après Noël.

M. BALMER MASCOTTO trouve que les micros installés ce soir fonctionnent bien et sont de très bonne qualité. Il trouverait cependant bien que chaque Conseiller puisse avoir accès au réglage du son car le retour est un peu fort.

Mme PERROTIN DURET annonce que le samedi 29 mars à 14h00, l'association Ptolémée, avec le concours d'Encre fraîche du Petit-Saconnex, organise une balade littéraire. Tout le long du parcours, des textes d'auteurs suisses seront lus par les auteurs eux-mêmes. La Mémoire du Grand-Saconnex participera également en donnant des aperçus historiques architecturaux sur la commune du Grand-Saconnex. Une verrée sera ensuite servie au foyer de la Ferme Sarasin.

M. ECKERT trouve aussi que les micros sont pratiques et de bonne qualité. Il y a nettement moins de fils et cela prend moins de temps à installer.

M. ECKERT informe que le congrès des Verts du canton aura lieu à la Ferme Sarasin.

M. POMATTO est également favorable à ces micros.

M. POMATTO informe que le repas officiel avec les enfants de Racovita aura lieu le mardi 24 juin. Une invitation sera envoyée au Conseil municipal en temps utile.

M. STEINER aimerait remercier le Conseil administratif et le Service technique pour la rapidité avec laquelle les potelets ont été installés au chemin Attenville pour protéger la piste cyclable dans le virage.

M. CHOLLET annonce que M. HULLIGER et lui-même sont satisfaits de ces micros et que c'est une bonne chose pour la suite.

Mme BÖHLER retient que le Conseil municipal dans son ensemble est d'accord avec un système de micros sans fil. Il est clair qu'une telle installation coûte nettement moins cher à l'utilisation.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h30.

La Secrétaire

Le Président

Eliane MICHAUD ANSERMET

Laurent JIMAJA

Ann. ment.